



## MUSIQUE

Admission en 3<sup>e</sup> année (OS)

Examen écrit de musique et interprétation musicale ; durée : 90 + 5 minutes

### Programme de l'examen

#### 1. Histoire de la musique

Grégorien	GIM, p.180 B p. 181 (excepté fig.A: Hymne d'Oxyrhynchos) pp. 184 et 185 HMR, pp. 37 à 51
Tropes	GIM, pp.190 et 191 HMR, pp. 57, 65 et 66
Troubadours	GIM, pp.192 à 197 (lire attentivement en ne mémorisant que l'essentiel) HMR, pp. 59 à 64
Polyphonie	GIM, pp. 199 à 201
Instruments de musique	GIM, pp. 226 et 227
Renaissance	GIM, pp. 228 et 229
Ecole franco-flamande	GIM, p.239 HMR, pp. 90 à 93 (G. Dufay)
Débuts musique instrumentale	GIM, pp. 206 et 261 GIM, p.265 sans l'Angleterre HMR, pp.127 à 131
Les débuts de l'opéra	GIM, vol.II, pp. 308 à 311 (C. Monteverdi) HMR, pp. 149 à 166

#### 2. Langage musical

##### Théorie (se référer à GTM) :

les hauteurs pp.35-42  
les durées pp.48-54  
les silences pp.55-63  
les tonalités pp.67-71  
les intervalles pp.72-83  
les gammes pp.84-97  
les accords pp.98-109  
les cadences pp.110-117  
les mesures pp.131-142  
les modes pp.202-204



### **Ecriture :**

Ecrire le jour de l'examen une petite mélodie de 8 mesures dans une tonalité, une mesure et un caractère donné, avec un arrêt à la dominante en fin de 4<sup>e</sup> mesure.

## **Manuels de référence – bibliographie**

- *Guide illustré de la musique*, (GIM), vol.1; collection Les Indispensables de la musique, d'Ulrich MICHELS, Ed. Fayard, Paris, 1988, réimpr. en 1992 et 2008
- *Une histoire de la musique*, (HMR), collection Bouquin, de Lucien REBATET, Ed. Robert Laffont, Paris, 1987, réimpr. en 2004, 2007, 2012
- *Guide de la théorie de la musique (GTM)*, collection Les Indispensables de la musique, de Claude ABROMONT, Ed. Fayard, Paris, 2001, réimpr. en 2006 et 2008

*Ces trois ouvrages de référence se trouvent dans la plupart des bibliothèques scolaires et municipales. L'achat des deux volumes du « Guide illustré de la musique » est fortement conseillé pour qui souhaite entreprendre des études musicales.*

## **Forme de l'examen**

Questions générales sur les points 1 et 2 du programme ci-dessus

## **Instrument**

L'élève jouera en solo une pièce instrumentale de son choix.

Durée approximative : de trois à cinq minutes. Niveau adapté à l'élève en fonction de son expérience (minimum deux années de pratique). Merci d'apporter la partition le jour de l'examen.

## **Matériel ou document autorisé**

Aucun